

12 décembre 2024

Evolution de la carte des formations professionnelles sous statut scolaire pour la rentrée scolaire 2025

**Rapporteur général du budget
M. Dominique TREFFLE**

**Résultat du vote
A l'unanimité**

L'évolution de la carte des formations professionnelles sous statut scolaire est arrêtée annuellement par la Région en accord avec la Région académique de Normandie, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la Direction Interrégionale de la Mer (DIRMer). Des avis sur la carte sont ainsi rendus par le Conseil Académique de l'Education Nationale de la Région Académique de Normandie (CAEN), du Comité Régional de l'Enseignement Agricole (CREA) et du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP).

La Région et les Autorités académiques s'attachent dans le cadre de la carte des formations à faciliter la réussite et l'insertion des élèves et étudiants qui s'engageront dans la voie professionnelle en mettant en cohérence l'offre de formation professionnelle scolaire avec le besoin social et l'activité économique du territoire, ainsi que les enjeux de transition climatique, énergétique et numérique.

Deux éléments de contexte sont à considérer :

- la stratégie pluriannuelle régionale normande, partagée avec les autorités académiques, qui a fait le choix d'orienter et d'impulser prioritairement des projets d'évolution dans les sept filières économiques à forts enjeux pour la Normandie : les énergies, le bâtiment et les travaux publics, la logistique, l'industrie, le sanitaire et social, la forêt-bois, l'agriculture.

Pour répondre aux enjeux de la transformation des métiers et des compétences au bénéfice de la transition énergétique, écologique et numérique, l'ensemble des filières est traité dans l'objectif de recalibrer l'offre à la réalité des territoires et la mise à niveau des plateaux techniques, notamment en fonction des rénovations de diplômes et de la demande de compétences des professionnels et les niveaux d'exigences qu'ils expriment comme nécessaire à l'embauche.

- la baisse du public lycéen normand qui se poursuit de façon disparate sur les territoires, des places vacantes étant constatées depuis plusieurs rentrées scolaires, nécessitant un recalibrage des capacités de formation. Dans le même temps, des élèves continuent de décrocher faute de pouvoir trouver une orientation motivante.

Ainsi, les évolutions de la carte des formations professionnelles sous statut scolaire pour la rentrée scolaire 2025 sont présentées dans un document faisant état de :

- 209 places ouvertes pour répondre aux besoins en compétences des professionnels et à la demande des jeunes et de leurs familles,
- 247 places fermées à la suite de constats récurrents de places vacantes pouvant induire une forme d'inadaptation à la « demande » des jeunes et de leurs familles.

La filière agriculture, reconnue comme une des filières prioritaires, concentre 14 des 17 ouvertures proposées avec 82 % des évolutions pour 2025. Le domaine des services, quant à lui, est concerné par 50 % des fermetures et capacités de formation, principalement sur les niveaux 5 en concurrence avec l'offre d'apprentissage et/ou l'inadéquation avec le potentiel d'insertion ou de suite de parcours sur le territoire. Le domaine du Numérique -Cyber sécurité- fait l'objet d'une réorganisation pour faciliter les suites de parcours. Enfin, l'offre de niveau CAP se modifie pour le secteur Restauration pour tenir compte de l'évolution des publics.

Le CESER prend acte des efforts consentis pour faire évoluer la carte des formations professionnelles sous statut scolaire pour la rentrée 2025 au plus près des besoins en compétences des professionnels normands, de la réussite des élèves et des étudiants dans leur parcours et leur insertion professionnelle.

Au-delà de ce constat, le CESER soulève quelques interrogations sur la dynamique en cours de ces évolutions :

- le schéma d'ensemble régional permet-il de répondre suffisamment aux spécificités des territoires et de leurs publics ? L'accent se pose à la fois sur les volumes de formation, la mobilité potentielle des jeunes ainsi que sur la démographie des territoires (solde des naissances, migration),
- Prend-elle suffisamment en compte ces besoins spécifiques prévisibles à moyen, et long terme des territoires, ainsi que les besoins du territoire normand dans leur globalité, et tout particulièrement au regard de la demande de la Région au CESER sur une prospective sur le secteur sanitaire et social ?

Enfin, le CESER insiste à nouveau sur le fait de rester particulièrement attentif aux problématiques d'attractivité, de la représentativité des genres des publics en formation puis en emploi, ainsi que les besoins exprimés par les professionnels du secteur de l'industrie en Normandie.

En conclusion, le CESER invite la Région à prendre en considération les observations formulées dans le présent avis.

Déclarations des groupes

Déclaration de Raphaëlle FOLIO

Au titre de la CFDT

La CFDT souhaite donner son point de vue sur la modification de la carte des formations professionnelles des lycées pour la rentrée 2025, mais aussi sur le fameux nouveau processus qui s'est mis en place depuis la réforme Grandjean sur la voie professionnelle.

Nous tenons à rappeler le contexte car, pendant la mise en place de cette Enième réforme, les jeunes grandissent et nous sommes toujours dans cet environnement mouvant qui fragilise les personnels de l'éducation et contribue à désorienter les élèves et les familles, sur le devenir de la voie professionnelle scolaire.

Si beaucoup de choses ont été dites sur cette fameuse carte, dans des logiques souvent adéquationnistes, une nouvelle organisation semble avoir été mise en œuvre cette année ! Nous y reviendrons mais nous rappelons que pour la CFDT, il s'agit bien toujours, dans ce difficile exercice, de trouver le meilleur compromis pour :

- Répondre avant tout à la demande sociale d'un tiers des Lycéens de Normandie, et tout particulièrement pour fluidifier le parcours des lycéens des territoires périphériques. Rappelons que les lycées professionnels représentent le peloton de tête de la proportion de jeunes qui se forment, toutes voies confondues et que c'est une spécificité normande.
- Proposer des formations qui soient le plus en cohérence avec les enjeux des différentes entreprises et leurs branches présentes en Normandie, pour peu qu'elles aient la lisibilité pour les formuler. Les besoins de main d'œuvre ne doivent pas ignorer les nouvelles compétences et doivent échapper aux logiques prédatrices ou lobbyistes.

Grâce à cette carte, la CFDT se positionne clairement sur la nécessité de construire des dispositifs permettant aux jeunes d'acquérir le meilleur niveau de qualification possible. Comme notre CESER l'exprimait en décembre 2021, leur projet doit pouvoir s'inscrire dans une perspective facilitant les parcours de Bac-3 vers Bac + 3.

Si nous n'oublions pas la finalité d'insertion professionnelle, la CFDT tient à rappeler que les besoins des entreprises peuvent être fluctuants qui plus est dans un environnement macroéconomique dont on connaît les difficultés et les soubresauts peu rassurants pour les familles ou les demandeurs d'emploi.

Pour la CFDT, chaque projet individuel doit pouvoir évoluer chemin faisant et en fonction des capacités des individus. Si les modalités scolaires ou d'alternance peuvent être combinées pour augmenter la richesse des parcours, nous soutenons que les ruptures ne sont jamais définitives et que le raccrochage, les passerelles doivent être proposées lorsque les dispositifs le permettent.

La CFDT réaffirme son souhait en faveur d'une stabilité de l'offre et de sa bonne lisibilité sur les territoires pour les familles. Si des améliorations sont souhaitables, elles doivent tenir compte du degré de maturité et de mobilité, notamment des jeunes et s'enchaîner lorsqu'ils ont atteint un premier seuil de qualification pivot (CAP ou BAC) et plus de confiance en leur employabilité ! Malheureusement, le taux de chômage des jeunes ne baisse toujours pas.

Alors bien entendu, la CFDT se positionne sur cette carte des formations nouvelle formule qui reste semblait-il très adaptative à la fréquentation des jeunes dans les sections (ce qui semble normal) au détriment du lancement de nouvelles compétences et de parcours ambitieux.

D'une façon plus générale, la CFDT demande toujours qu'un travail de fond se mette en place, en complément de ce qui a été fait cette année. En s'appuyant sur le quadripartisme au niveau des territoires, pour construire grâce à la compétence collective, une réflexion globale sur l'évolution nécessaire de la carte de façon locale, particulièrement en infraterritoires périphériques ou enclavés, qu'il s'agisse de localités rurales ou des périphéries éloignées des grands centres, voire des quartiers prioritaires de la ville.

Cette réflexion collégiale devra permettre d'éclairer plus finement les choix à opérer en s'appuyant sur la connaissance partagée des territoires, du tissu économique, des perspectives de moyens et long terme. Les réponses doivent être appropriées à la complexité des solutions à trouver.

La CFDT demande que les enseignants et les autres personnels des lycées contribuent aussi à cette réflexion, eux qui connaissent si bien les jeunes, leurs ambitions comme leurs craintes.

Le ministère avait prévu que ce travail sur la carte soit le plus collégial possible à l'interne comme à l'externe des institutions Région et EN et nous demandons que cela soit le cas.

Alors malheureusement, cette nouvelle version n'est pas encore suffisamment issue d'un travail collectif et nous laisse sur notre faim comme après un repas qui n'est pas à la hauteur de l'appétit et de la gourmandise qu'il aurait pu solliciter !

La CFDT de Normandie se tient à nouveau prête à participer au futur travail enclenché pour la rentrée 2026 et renouvelle sa demande sur les instances territoriales qui rassemblent les acteurs EN, les services de la Région (des lycées, de la prospective et ses animateurs territoriaux), l'état via les sous-préfectures, France travail (pour leur connaissances des exigences à l'embauche), les entreprises ou leurs représentants et enfin les organisations de salariés ... et ce n'est pas exhaustif tant les enjeux sont forts !

La CFDT est prête et demande à la Région via le conseil de bien vouloir être à l'initiative de ces collectifs de travail pour les proposer aux acteurs concernés !

Merci

La CFDT votera positivement l'avis du CESER.